

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

#### Sainte-Irène, le 12 juillet 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 12<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2021 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Irène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

#### Sont présent (e) s :

Mme Nancy Lizotte, conseillère :Siège # 2M. Tommy Turgeon, conseillerSiège # 3Mme Sarah-Maude Dubé, conseillère :Siège # 4M. Nelson Thériault, conseiller :Siège # 6

formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est aussi présent M. Mario Lavoie, directeur général par intérim.

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

### 102--07-2021 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par M. Nelson thériault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, comme suit :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021
- 4. Présentation et approbation des comptes
- **5.** Entente concernant l'utilisation de l'enveloppe locale pour le développement socio-économique Fonds régions-Ruralité (FRR)
  - a) Approbation et autorisation de signature
  - b) Engagement de l'enveloppe financière de la Municipalité
- **6.** Renouvellement de l'entente pour la piscine d'Amqui Équipement à caractère supra local Approbation et autorisation de signature
- 7. Urbanisme Demande de permis assujettis au PIIA
  - a) 18, rue des Flocons
  - b) 12, rue de la Poudreuse
  - c) 53, rue de la poudreuse
- 8. Urbanisme Demande de dérogation mineure
  - a) 2, rue Boule-de-Neige
  - b) 17, rue des Cristaux
- **9.** Proposition de la municipalité de Lac-au-Saumon pour les opérations de contrôle de la qualité de l'eau potable et des eaux usées de Ste-Irène
- **10.** Demande d'autorisation en zone agricole Entreposage et valorisation de granulats bitumineux recyclés Pavages des monts
- **11.** Appel d'offres regroupé Projet préparation aux sinistres Raccordement à une génératrice d'urgence
- **12.** Nomination des inspecteurs pour l'application des règlements municipaux d'urbanisme
- 13. Rapport du maire et des comités
- **14.** Suivi Poste de la direction générale
- **15.** Autres sujets :

- a) Report de la séance ordinaire prévue le 2 aout 2021
- b) Projet Route Val-d'Irène Travaux correctifs Bordures de rue -Suivi
- c) Juridiction de la voirie en territoire public
- d) Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- e) Programme TECQ Bonification
- f) Projet d'Alliances Nemtayé au programme d'immobilisation en entreprenariat collectif
- 16. Période de questions des citoyens
- 17. Levée de la séance

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 103-07-2021 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 juin 2021

Il est proposé par Mme Nancy Lizotte, appuyé par M. Nelson Thériault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, tel que présenté.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 104-07-2021 <u>4. Présentation et approbation des comptes</u>

Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par Mme Nancy Lizotte, d'approuver les comptes du mois de juin 2021 au montant de 30 468.72\$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 105-07-2021 <u>5 a). Entente concernant l'utilisation de l'enveloppe locale pour le développement socio-économique – Fonds régions-Ruralité (FRR) Approbation et autorisation de signature</u>

Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par Mme Nancy Lizotte et résolu :

D'approuver le protocole d'entente entre la MRC de La Matapédia, Alliances forestières Nemtayé et la municipalité de Ste-Irène concernant l'utilisation de l'enveloppe locale de l'année 2021 pour le développement socio-économique dans le cadre du Fonds régions-Ruralité (FRR).

D'autoriser M. Sébastien Lévesque, maire à signer pour et au nom de la Municipalité ledit protocole d'ientente.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 106-07-2021 <u>5 b). Entente concernant l'utilisation de l'enveloppe locale pour le développement socio-économique – Fonds régions-Ruralité (FRR) Engagement de l'enveloppe financière de la Municipalité</u>

Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par Mme Nancy Lizotte et résolu :

Que la Municipalité de Ste-Irène confirme son engagement à verser la somme équivalente à celle reçue du FRR (enveloppe locale), en 2021, soit la somme de 6 258.33 \$, pour soutenir la réalisation de projets qui répondent à un enjeu de développement local dans la municipalité.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 107-07-2021 <u>6. Renouvellement de l'entente pour la piscine d'Amqui – Équipement à caractère supra local - Approbation et autorisation de signature</u>

Considérant que la piscine d'Amqui a été reconnue équipement à caractère supralocal par la Commission municipale du Québec en 2003 ;

Considérant que depuis ce temps, 3 ententes intermunicipales ont été conclues entre toutes les municipalités de la MRC pour contribuer financièrement au déficit d'opération de cet équipement ;

Considérant que la recommandation de la Commission municipale du Québec en 2003 était que les autres municipalités contribuent à la hauteur de 35% du déficit d'opération de cet équipement ;

Considérant que les statistiques d'achalandage démontrent que la piscine d'Amqui est utilisée par une clientèle provenant de l'ensemble des municipalités de la MRC, ce qui continue de lui conférer le statut d'équipement à caractère supralocal ;

Considérant qu'un comité a été formé pour représenter les municipalités et pour négocier le renouvellement de l'entente avec la Ville d'Amqui ;

Considérant que les parties en sont venus à une entente mutuellement satisfaisante :

Considérant que la nouvelle entente est d'une durée de 15 ans et qu'elle permet en 2035 d'atteindre le seuil recommandé de 35% par le rapport de la Commission municipale ;

Considérant que la répartition de la contribution des municipalités au déficit d'opération se fera en tenant compte des mêmes proportions que les ententes antérieures (2011-2015 et 2016-2020);

En conséquence, Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par Mme Nancy Lizotte et résolu :

d'approuver l'entente concernant le renouvellement de l'entente sur la piscine d'Amqui, équipement à caractère supra local, entre la ville d'Amqui et toutes les municipalités de la MRC de La Matapédia; ladite entente est pour une période de 15 ans, de 2021 à 2035;

de désigner M. Sébastien Lévesque, maire et le directeur général pour signer les documents relatifs à l'entente pour et au nom de la municipalité de Ste-Irène.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 108-07-2021 7 a). Demande de permis assujetti au PIIA – 18 rue des Flocons

Considérant que le demandeur désire faire la réfection de la toiture de son bâtiment principal situé au 18 rue des Flocons, à Val-

D'Irène, en utilisant un matériau similaire à celui existant (tôle rouge) et que le projet est assujetti au PIIA de la

municipalité de Ste-Irène;

Considérant que suite à l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci

recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission

du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de M. Tommy Turgeon, appuyée par M. Nelson Thériault, il est résolu d'émettre le permis tel que demandé.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 109-07-2021 7 b). Demande de permis assujettis au PIIA - 12 rue de la Poudreuse

Considérant que le demandeur désire faire la réfection de la toiture de

> son bâtiment principal, situé au 12 rue de la Poudreuse, à Val-D'Irène, en utilisant du bardeau de cèdre et que le projet est assujetti au PIIA de la municipalité de Ste-

Irène:

Considérant que suite à l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci

recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission

du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de M. Tommy Turgeon, appuyée par M. Nelson Thériault, il est résolu d'émettre le permis tel que demandé.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 110-07-2021 7 c). Demande de permis assujettis au PIIA - 53 rue de la Poudreuse

que le demandeur désire remplacer le revêtement Considérant

extérieur de son bâtiment principal situé au 53 rue de la Poudreuse et que le projet est assujetti au PIIA de la

municipalité de Ste-Irène;

Considérant que suite à l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci

recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission

du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de M. Tommy Turgeon, appuyée par M. Nelson Thériault, il est résolu d'émettre le permis tel que demandé.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 111-07-2021 8 a). Demande de dérogation mineure - 2 rue Boule-de-Neige - Val-**D'Irène**

Considérant que le propriétaire des lots 3 865 241 et 4 612 976 demande une dérogation mineure concernant la construction d'une habitation au 2 rue Boule-de-Neige à Val-D'Irène;

Considérant que la nature de la dérogation mineure demandée est de réduire la marge de recul avant du bâtiment à environ 6.00 mètres;

Considérant qu'aucune personne n'a manifesté d'opposition à la demande de dérogation mineure, lors de la présente séance du conseil;

En conséquence, sur une proposition de M. Tommy Turgeon, appuyée par Mme Sarah-Maude Dubé, il est résolu

d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire des lots 3 865 241 et 4 612 976 concernant la construction d'une habitation au 2, rue Boule-de-Neige à Val-D'Irène afin de réduire la marge de recul avant du bâtiment à environ 6.00 mètres.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 112-07-2021 <u>8 b). Demande de dérogation mineure – 17, rue des Cristaux – Val-</u> D'Irène

Considérant que le propriétaire du lot 3 865 256, situé au 17 rue des Cristaux, demande une dérogation mineure concernant la construction d'un cabanon;

Considérant que la nature de la dérogation mineure demandée est de réduire la marge de recul arrière du cabanon à 0.52 mètre et la distance entre le cabanon et le bâtiment principal à 1.52 mètre;

Considérant qu'aucune personne n'a manifesté d'opposition à la demande de dérogation mineure lors de la présente séance du conseil;

En conséquence, sur une proposition de M. Tommy Turgeon, appuyée par Mme Sarah-Maude Dubé, il est résolu

d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 3 865 256, situé au 17 rue des Cristaux, concernant la construction d'un cabanon afin de réduire la marge de recul arrière du cabanon à 0.52 mètre et la distance entre le cabanon et le bâtiment principal à 1.52 mètre

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 113-07-2021 <u>9. Proposition de la municipalité de Lac-au-Saumon pour les opérations de contrôle de la qualité de l'eau potable et des eaux usées </u>

Considérant que Mme Nancy Lévesque, opératrice eau potable et eaux usées de la municipalité de Ste-Irène est en arrêt de travail pour une période indéterminée depuis le 14 juin 2021;

Considérant que les opérations de contrôle de la qualité de l'eau potable et des eaux usées doivent se poursuivre sur une base quotidienne;

Considérant qu'il n'y a pas de ressource qualifiée au sein de personnel de la municipalité pour effectuer ces opérations;

Considérant que la Municipalité de Lac-au-Saumon offre à la municipalité de Ste-Irène de libérer une ressource qualifiée au sein de son personnel pour répondre aux besoins de la municipalité de Ste-Irène;

Considérant que Mme Doris Truchon, opératrice en eau potable et eaux usées de la MRC de La Matapédia, accorde un soutien et un encadrement aux ressources affectées à la réalisation des opérations et, particulièrement, lors du remplacement de Mme Nancy Lévesque dans les

premiers jours de son absence et également durant une fin de semaine sur deux;

Considérant que l'intervention rapide de Mme Truchon a permis d'éviter que la municipalité soit tenue de publier un avis (préventif) d'ébullition de l'eau potable;

En conséquence, sur une proposition de M. Tommy Turgeon, appuyée par Mme Nancy Lizotte, il est résolu;

D'accepter la proposition de la municipalité de Lac-au-Saumon pour le prêt d'une ressource qualifiée en eau potable et eaux usées pour assurer les opérations de contrôle de la qualité de l'eau potable et du traitement des eaux usées aux installations de la municipalité au village et à Val-d'Irène;

Les principales modalités de cette collaboration sont les suivantes :

- La municipalité de Lac-au-Saumon (LAS) libère deux de ses employés (Jisca Tremblay ou Simon Arseneault) qui ont suivi la formation requise pour effectuer les activités quotidiennes aux stations d'eau potable (Village et Val-d'Irène) et eaux usées (Val-d'Irène). La durée des opérations quotidiennes est estimée à deux heures par jour, incluant le temps de déplacement;
- Lac-au-Saumon rémunère l'opérateur selon ses conditions de travail en vigueur à la municipalité de Lac-au-Saumon;
- Lac-au-Saumon facture Ste-Irène pour les frais assumés pour la rémunération (salaires et bénéfices marginaux) de l'opérateur et pour son déplacement;
- L'opérateur de Lac-au-Saumon doit réaliser une visite tous les jours, y compris la fin de semaine une fois sur deux, l'autre fin de semaine étant assumée par une ressource de la MRC.

D'adresser nos remerciements à Mme Doris Truchon, opératrice en eau potable et eaux usées de la MRC de La Matapédia, pour sa précieuse collaboration dans les démarches visant la poursuite des opérations quotidiennes de contrôle de la qualité de l'eau potable et du traitement des eaux usées et pour la mise en place des mesures visant le remplacement de Mme Nancy Lévesque dans le cadre de son arrêt de travail.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 114-07-2021 <u>10. Demande d'autorisation en zone agricole – Entreposage et valorisation de granulats bitumineux recyclés – Pavages des monts</u>

Considérant que Pavages des Monts s'adresse à la CPTAQ pour obtenir une autorisation afin de faire de l'entreposage de matériaux bitumineux récupérés pour en faire du concassage afin d'utiliser des matériaux dans des enrobés bitumineux:

Considérant que cet usage est complémentaire à l'usage de gravière et carrière existant sur le lot visé par la demande (3 864 016, cadastre du Québec) et déjà autorisé par la CPTAQ (dossier # 189101;

Considérant que le potentiel agricole relativement faible du terrain visé par la demande et des lots avoisinants;

Considérant la valorisation des agrégats est considéré comme une continuité logique de la gravière existante à cet endroit et que la valorisation n'est pas considérée comme de la confection de béton bitumineux selon le ministère de l'environnement;

Considérant que la valorisation des agrégats de béton bitumineux se fait en concassant le matériel et à le mélangeant à d'autre matériel présent dans la gravière et que cette opération doit être faite dans la gravière;

Considérant qu'il n'y a pas d'autre emplacement à l'extérieur de la zone agricole appartenant au demandeur ou avec une gravière;

Considérant que la gravière est déjà en exploitation depuis de nombreuses années, l'ajout de l'usage de valorisation des agrégats n'aura pas d'impact négatif dans l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole du secteur environnant et aucun effet sur la préservation pour l'agriculture, des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

Considérant que l'ajout de l'usage projeté consolidera les opérations de la gravière et des emplois qui en dépendent;

Considérant que l'usage projeté est conforme à la règlementation d'urbanisme municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par M. Nelson Thériault et résolu

Que le conseil municipal de Ste-Irène adresse à la CPTAQ une recommandation favorable à la demande d'autorisation en zone agricole déposée par les Pavages des Monts dans la carrière-gravière existante sur le lot 3 864 016, cadastre du Québec, pour l'usage d'entreposage et de valorisation de granulats bitumineux recyclés.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 115-07-2021 <u>11. Appel d'offre regroupé - Projet de préparation aux sinistres - Raccordement à une génératrice</u>

Considérant que la municipalité de Ste-Irène a l'obligation de désigner et rendre fonctionnel un endroit qui servira de centre de coordination ou de centre de services et d'hébergement temporaire ;

Considérant que le Service de sécurité incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia coordonne la réalisation de ce projet;

Considérant qu'il a été convenu qu'il serait nécessaire de munir les bâtiments identifiés comme centre de coordination et/ou d'hébergement de systèmes de raccordement à une génératrice d'urgence;

Considérant que la MRC de La Matapédia a mandaté la firme LGT afin qu'elle réalise l'étude préliminaire ainsi que les plans et devis définitifs en lien au projet de préparation aux sinistres – raccordement à une génératrice d'urgence;

Considérant que la procédure d'appel d'offres regroupé permet d'augmenter le volume d'achat, d'obtenir de meilleurs prix et faciliter la coordination et la surveillance des travaux:

Considérant que la municipalité de Ste-Irène désire être incluse dans l'appel d'offres regroupé des travaux de mise en place de systèmes de raccordement d'une génératrice aux bâtiments identifiés comme centre de coordination et/ou d'hébergement;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de Ste-Irène ne pourra pas se retirer de l'appel d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle;

En conséquence, sur une proposition de M. Tommy Turgeon, appuyée par Mme Sarah-Maude Dubé, il est résolu :

Que la municipalité des Ste-Irène mandate le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour :

- préparer le devis d'appel d'offres regroupé concernant les travaux de mise en place de l'équipement permettant le raccordement d'une génératrice à son bâtiment identifié comme centre de coordination et d'hébergement en cas de sinistre;
- autoriser le lancement de l'appel d'offres regroupé;
- effectuer la coordination et la surveillance des travaux de construction.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 116-07-2021 12. Nomination des inspecteurs pour l'application des règlements municipaux d'urbanisme

Considérant que la municipalité de Ste-Irène a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

Considérant que la municipalité de Ste-Irène et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia ;

Considérant qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

En conséquence, sur une proposition de M. Tommy Turgeon, appuyée par Mme Sarah-Maude Dubé, il est résolu :

de nommer Karine-Julie Guénard, Mélissa Caron, Sébastien Gagné et Nicolas Lepage comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 13. Rapport du maire et des comités

Tous les sujets prévus au rapport du maire sont traités dans les différents points à l'ordre du jour de la présente séance.

### 14. Gestion des ressources humaines - Poste de la direction générale

M. Mario Lavoie dépose une correspondance concernant la fin de son contrat au poste de directeur général par intérim le 28 juillet prochain; malgré la fin de son contrat, M. Lavoie indique au conseil sa disponibilité pour effectuer certaines tâches à l'administration à titre de conseiller à la direction durant le mois d'aout 2021.

Le conseil échange sur les démarches de recrutement en cours actuellement et à venir pour combler le poste de directeur général dans les meilleurs délais.

### 117-07-2021 <u>Proposition de M. Mario Lavoie – Conseiller à la direction</u>

Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par M. Nelson Thériault et résolu

D'accepter la proposition de M. Mario Lavoie à titre de conseiller à la direction, à compter de la fin de son contrat comme directeur général par intérim le 28 juillet 2021;

Cette proposition se résume comme suit;

- séance ordinaire du mois d'aout : préparation de la séance, rédaction du procès-verbal et suivi des décisions du conseil (conditionnellement à ce que la séance soit déplacée au 9 août 2021);
- Pour le reste du mois d'août : disponibilité de 4 à 8 heures par semaine, selon les besoins, pour assurer la transition des dossiers et la formation de l'équipe administrative de la municipalité;
- Disponibilité pour prendre en charge ou pour compléter certains dossiers ou responsabilités que le conseil souhaiterait lui confier pendant la période d'apprentissage des ressources administratives en place.
- Tarification horaire maintenue à 48.00\$/heure.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 118-07-2021 Nomination de Mme Marie-France Lévesque au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à compter du 29 juillet 2021

Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par M. Nelson Thériault et résolu

Que Mme Marie-France Lévesque soit nommée directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à compter du 29 juillet 2021, jusqu'à ce que les démarches en cours pour combler le poste soit complétées;

Que les conditions de travail applicables à cette nomination sont celles prévues à la convention collective en vigueur à la municipalité.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 119-07-2021 15a). Déplacement de la séance ordinaire du 2 aout au 9 aout 2021

Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par M. Nelson Thériault et résolu

De reporter au lundi 9 août 2021, la séance ordinaire du conseil, prévue initialement lundi le 2 août 2021.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 15b). Projet route Val-D'Irène - Travaux correctifs - Bordures de rue

M. Lavoie dépose le courriel de M. Michel Porlier, ingénieur de Arpo, en date d'aujourd'hui, précisant que la municipalité a rencontré toutes ses obligations contractuelles avec Arpo dans le cadre du mandat de surveillance du projet de réfection de la Route de Val-D'Irène et que ledit mandat est terminé.

M. Sébastien Lévesque, maire, mentionne que le projet d'enlever les bordures doit être scellé par un ingénieur et qu'une demande en ce sens devrait être adressée au service de génie de la MRC de la Matapédia.

### 120-07-2021 <u>Projet route Val-D'Irène – Travaux correctifs – Bordures de rue</u> Mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia

Il est proposé par m. Tommy Turgeon appuyé par Mme Nancy Lizotte et résolu

D'accorder un mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia pour la conception du projet d'enlèvement des bordures qui ont été installées dans le cadre du projet de réfection de la route Val-d'Irène.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : le conseil convient de prévoir la tonte du gazon sur les accotements où il y a eu pose de bordure le long de la route Val-D'Irène.

### 15 c). Juridiction de la voirie en territoire public

Le conseil prend connaissance du plan transmis par la MRC de La Matapédia présentant la juridiction de la voirie des différents tronçons de chemins en territoire public sur le territoire de la municipalité de Ste-Irène; il est prévu contacter M. Mario Turbide, ingénieur forestier à la MRC de La Matapédia, pour obtenir toute l'information en regard de ce dossier.

### 15 d). Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PROBAM)

Le conseil est informé d'un nouveau programme d'aide financière qui rend disponible la somme de 75 000 \$ à la municipalité pour des travaux de rénovation, de réfection, de mise aux normes, d'agrandissement ou de construction visant les infrastructures à vocation municipales (hôtel de ville, caserne de pompiers, garage et entrepôts municipaux, centre et salles communautaires). Le conseil énumère certains travaux à envisager pour l'affectation de cette somme tel que réfection de la toiture du garage, système d'ouverture automatique des portes du garage, réaménagement des locaux administratifs au bureau municipal, réfection de l'entrepôt au garage municipal. Le ou les projets retenus dans le cadre de ce programme seront déterminés ultérieurement.

### 15 e). Programme TECQ - Bonification

Le conseil est informé de la bonification de 156 743 \$ de l'aide financière du programme de la TECQ 2019-2023; l'aide financière additionnelle porte l'enveloppe globale de ce programme à 825 284 \$ pour la municipalité.

## 121-07-2021 15 f). Projet d'Alliance Nemtayé au programme d'immobilisation en entreprenariat collectif

Il est proposé par Mme Sarah-Maude Dubé, appuyé par M Nancy Lizotte et résolu

De donner un appui au projet présenté par Alliances Forestières Nemtayé dans le cadre du programme d'immobilisation en entreprenariat collectif; le projet consiste principalement à ajouter des installations de ventilation et d'éclairage aux serres, la modification du garage et l'installation d'une maga dôme pour l'entreposage de la biomasse forestière.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 16. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

### 122-07-2021 <u>17. Levée de la séance</u>

Il est proposé par Mme Sarah-Maude Dubé, appuyé par Mme Nancy Lizotte et résolu de lever la séance à 21h30.

	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Sébastien Lévesque Maire	Marie-France-Lévesque  Directrice générale par intérim